

**FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS  
CONCOURS EXTERNE  
D'INGENIEUR TERRITORIAL (SESSION 2025)  
TOUTES SPECIALITES  
EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN**

L'entretien vise à apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

L'entretien avec le jury d'une durée totale de quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci, est affecté d'un coefficient 5.

En vue de cette épreuve qui donne lieu à notation, le candidat doit compléter et transmettre, lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignements qui n'est pas notée **au CDG 33 au plus tard le 18 juin 2025**.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission (article 8 du décret n° **2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat**).

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Civilité :

Nom d'usage :

Nom de famille :

Prénom :

## ETUDES-FORMATIONS

► Mentionnez au minimum le diplôme ou titre le plus élevé dont vous êtes titulaire. (*Ceci ne vous dispense pas de fournir lors de la constitution du dossier d'inscription la copie du diplôme ou titre requis pour accéder au cadre d'emplois concerné*).

► Indiquez les stages effectués dans le cadre d'un cursus d'études et/ou les formations suivies dans un cadre professionnel/personnel.

### DIPLOMES/TITRES :

Diplôme(s)/Titre(s)	Date d'obtention (jj/mm/aaaa)

### FORMATIONS/STAGES :

Intitulé(s)	Organisme(s)	Durée «du...au...» ou « nb de jours/mois/années »

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (pour tous les candidats)

► Indiquez votre expérience professionnelle (emploi salarié, emploi-étudiant, service civique, etc).

Durée	Employeur(s)	Activité(s)	Description des fonction(s) exercée(s)

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES pour tous les candidats : travaux de recherches, responsabilités associatives (domaine social, sportif, culturel...)

► Si vous le souhaitez, vous pouvez porter à la connaissance du jury, en 20 lignes (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne) des renseignements complémentaires sur votre situation, vos travaux de recherche, etc.

► **Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les renseignements relatifs à vos travaux de recherches et vos responsabilités associatives devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.**

*S'il ne parvient pas au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (Immeuble HORIZON - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex), en temps voulu, le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.*

## CADRE RESERVE AUX TITULAIRES D'UN DOCTORAT

Intitulé du doctorat	Date d'obtention (jj/mm/aaaa)

### LES ACQUIS DE VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE RESULTANT DE LA FORMATION A LA RECHERCHE ET PAR LA RECHERCHE

(uniquement pour les doctorants)

► Caractérisez, en 20 lignes maximum (Times new roman : 12 / marges gauche et droite : 2 cm au minimum, sans interligne), les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations.

► Le document dactylographié sur lequel vous aurez notamment exposé les acquis de votre expérience professionnelle devra mentionner vos noms et prénoms. Il devra obligatoirement être agrafé à la présente fiche de renseignements.

*S'il ne parvient pas au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex), en temps voulu, le jury qui procédera à votre audition ne pourra pas en prendre connaissance.*